

**La Semaine
canadienne de la
sécurité en milieu
agricole
9 au 15 mars 2005**

BULLETIN N° 3

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

1101-75 rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Tél. : (613) 236-3633 Téléc. : (613) 236-5749 info@cfafca.ca

Renversements de machines

Pour plus de 346 000 Canadiens, d'une extrémité à l'autre du pays, l'agriculture est un mode de vie privilégié. C'est également une profession où les risques de se blesser ou de mourir au travail sont parmi les plus élevés. Chaque année, au Canada, en moyenne 115 personnes meurent et 1 500 sont grièvement blessées dans des accidents reliés à l'exploitation agricole, sans compter les innombrables blessures mineures qui ne sont jamais signalées.

Travailler avec des tracteurs et d'autres véhicules automoteurs demeure la principale cause d'accidents mortels et de blessures. Des études effectuées par le Programme canadien de surveillance des blessures en milieu agricole (PCSBMA) montrent que 20 % des accidents mortels reliés à l'exploitation agricole sont imputables aux renversements de tracteurs. Ceux-ci constituent la principale cause de décès en milieu agricole et le pourcentage peu élevé de blessures montre bien que peu de gens survivent à un renversement.

Le fait de remorquer des charges lourdes, comme des véhicules en panne, ou de tirer du matériel, des souches ou des billots à l'aide d'une chaîne de remorquage attachée au tracteur, est à la base de la plupart des renversements vers l'arrière. Le fait de conduire trop près d'un fossé provoque la plupart des renversements latéraux. Ce type d'accident se produit souvent sur des routes, quand le conducteur se range pour laisser passer d'autres véhicules. Malheureusement, ces accidents sont souvent le résultat d'une négligence ou d'une distraction de la part du conducteur.

Les accidents mortels suite à un renversement sont évitables. Ils continuent de se produire, alors que des structures de protection contre les renversements sont offertes dans le commerce et peuvent s'adapter à presque tous les tracteurs existants. Des études menées par le PCSBMA indiquent que les agriculteurs âgés sont plus susceptibles de conduire de vieux tracteurs dépourvus de structures de protection contre les renversements ou de ceinture de sécurité. La pose d'une telle structure sur un vieux tracteur peut constituer une décision difficile à prendre, car le coût de l'installation peut dépasser celui la valeur réelle de la machine. Par contre, ne pas équiper votre tracteur d'une structure de protection contre les renversements peut vous coûter la vie. Pour plus de renseignements sur les structures de protection contre les renversements, renseignez-vous auprès de votre détaillant de matériel agricole local.

Selon Marcel Hacault, directeur administratif de l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA), « la sécurité ne devrait jamais faire l'objet d'un compromis. Il suffit d'une fraction de seconde pour qu'un accident se produise, tandis que les regrets sont éternels »

L'ACSA, La Fédération canadienne de l'agriculture, Financement agricole Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada conseillent vivement aux agriculteurs d'équiper leurs tracteurs d'une structure de protection contre les renversements et d'attacher leur ceinture de sécurité.

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Theresa Whalen-Ruiter, coordonnatrice de la sécurité à la ferme, FCA

Téléphone/télécopieur : (613) 731-7321 Courriel : twr@magma.ca

Pour télécharger cet article, visitez les sites Internet www.cfa-fca.ca ou www.casa-acsa.ca